### 1. PREAMBULE

Les présents termes et conditions s'appliquent par VERIFIX désigné (s) ci-après « la plateforme ou le (s) Service (s) ».

Par ce Service, VERIFIX met à disposition du CLIENT, une plateforme fonctionnelle d'enregistrement de ses informations ou données en vue de leur traitement.

Cette plateforme fonctionnelle d'enregistrement des informations ou données est accessible via un accès web sécurisé.

La souscription à cette plateforme ou Service emporte acceptation sans réserve des présents termes et conditions ci-après dénommé le « Contrat ».

Conformément aux lois en vigueur, la personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel doit être informée par le responsable de la collecte :

- de la finalité principale de traitement de ses données ;
- du caractère obligatoire ou facultatif des réponses et des conséquences d'un défaut de réponse;
- des catégories de personnes (morales ou physiques) destinataires des données;
- de la renonciation au droit d'opposition au traitement de ses données, notamment à des fins commerciales et des modalités d'exercice immédiat ou ultérieur de ce droit.

Par Client, il est entendu la personne morale ou physique qui accède à notre plateforme, pour y insérer ses informations ou données en vue de leur traitement. Est concernée, toute personne morale ou physique référée à cet effet.

## 2. EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Il est précisé que la fourniture des Services est soumise à la réglementation en vigueur, notamment aux codes des postes et des télécommunications et à la réglementation de l'Autorité de Régulations des Télécom.

L'évolution de la législation pourrait entraîner de nouvelles conditions de fourniture des Services ainsi qu'une modification des conditions financières prévues dans le Contrat.

Ces modifications s'appliqueront aussitôt en lieu et place des présentes après information du Client par VERIFIX.

### 3. DISPONIBILITE DU SERVICE

VERIFIX s'engage à fournir le Service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et à mettre tous les moyens en œuvre pour fournir le Service avec une qualité conforme à l'état de l'art en la matière.

VERIFIX veille à assurer dans les meilleurs délais, la relève des dérangements pouvant affecter les Services fournis au Client.

Le Client est informé que le Service fourni par VERIFIX ne peut être exempt de défauts, compte tenu notamment de sa nature et de l'impossibilité de contrôler la qualité de Service de l'ensemble des réseaux directement ou indirectement et spécialement ceux des fournisseurs d'accès internet ou d'autres opérateurs.

VERIFIX fera ses meilleurs efforts pour assurer l'intégrité de la notification de rapport de diligence raisonnable.

### 4. RESPONSABILITE

La responsabilité de VERIFIX est limitée aux dommages directs. En particulier, VERIFIX ne saurait être tenue responsable sur quelque fondement que ce soit, des pertes de gains ou de profits, des pertes d'affaires, de l'atteinte à l'image de marque, des pertes de Clientèle, des pertes ou diffusion de données et plus généralement de tout dommage indirect de quelque nature si sa responsabilité directe n'est pas engagée.

La responsabilité de VERIFIX dans le cadre du Contrat ne pourra excéder un montant total égal aux frais relatif au Service, à régler par le Client.

La responsabilité de VERIFIX ne saurait être engagée en cas de perturbations et/ou indisponibilité totale ou partielle et/ou interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux et exploités par des Opérateurs tiers. VERIFIX assume à ce titre une obligation de moyens.

## 5. UTILISATION DU SERVICE PAR LE CLIENT

Le Client, demeure seul responsable de la diffusion, de la commercialisation et de l'utilisation qui est faite par lui du Service.

En cas de perte de ses identifiants, le Client en informe VERIFIX, sans délai par tout moyen afin que les accès au Service soient immédiatement neutralisés.

Le Client reste néanmoins tenu de ses obligations, et notamment du paiement du coût d'utilisation et d'obtention de son rapport de diligence raisonnable, jusqu'à la neutralisation des accès visés au paragraphe précédent.

Le Client est donc informé qu'il est seul garant de la confidentialité de ses comptes, users et mots de passe et dégage VERIFIX de toute responsabilité en cas d'utilisation non-conforme ou frauduleuse de ceux-ci.

La souscription à cette plateforme ou Service emporte le consentement du CLIENT au traitement de ses données à caractère personnel et la renonciation de tous droits ou actions.

Il est convenu expressément que les données intégrées par le Client dans le Service deviennent la propriété exclusive de VERIFIX. Par conséquent, VERIFIX peut les utiliser à toutes fins utiles.

## 6. FORCE MAJEURE

La responsabilité d'une des parties ne pourra être invoquée en cas de force majeure empêchant une des parties d'exécuter les obligations mise à sa charge ou rendant l'exécution de celles-ci déraisonnablement onéreuses.

Sont assimilées à des cas de force majeure notamment les évènements suivants : Intempéries, attentat, actes ou omissions d'une autorité publique, agitations ou rebellions, insurrections, émeutes, guerres déclarées ou non, actes d'une nature similaire, grèves, sabotages, vols, actes de incendies, vandalisme, explosions, inondations et autres catastrophes naturelles, une défaillance des réseaux de télécommunication. opérateur. du réseau de distribution ďun de défaillance des matériels de d'électricité. communication utilisés par VERIFIX, ainsi qu'une évolution réglementation de la des télécommunications ou de toute décision, quelle qu'elle soit, modifiant les conditions d'utilisation de Service.

### 7. PAIEMENT DES PRESTATIONS

Il est précisé que les tarifs du Service pourront faire l'objet de variation du fait du législateur et/ou dans l'hypothèse d'une modification des conditions tarifaires des opérateurs/prestataires tiers partenaires de VERIFIX.

Le Client sera informé immédiatement et le plus rapidement possible par tous moyens de ces modifications.

Les frais d'utilisation de Service sont immédiatement payés.

## 8. SUSPENSION

VERIFIX se réserve le droit de suspendre temporairement la mise à disposition du Service, dans le cas où le Client ne se conformerait pas à ses obligations visées au présent Contrat et notamment en cas de non-paiement des frais. VERIFIX ne sera responsable d'aucune perte, dommage, responsabilité, réclamation ou gêne subie par le Client résultant d'une telle suspension.

# 9. LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Le présent Contrat est soumis à la loi congolaise. Pour régler les contestations pouvant survenir entre elles, les parties font attribution de compétence au Tribunal de Commerce compétent de Kinshasa, en convenant de solliciter préalablement à toute action judiciaire, l'intervention d'un médiateur qui sera choisi d'un commun accord, ou à défaut désigné par le Tribunal de Commerce compétent de Kinshasa.